

SAISON DU HADJ 2007/2008

De nouvelles
mesures

Le ministre des Affaires religieuses et des Wakfs, M. Ghlamallah, a animé hier une conférence de presse, lors de laquelle, il a exposé les nouvelles mesures adoptées afin d'améliorer le séjour des 36 000 futurs pèlerins prévus pour la saison du hadj 2007/2008.

Le ministère promet une meilleure prise en charge pour cette année, il imposera donc aux 18 agences de voyages (privées et publiques) un respect total du cahier des charges, et exigera une liste nominative auprès des agences afin de vérifier que les pèlerins ont bel et bien été pris en charge par les délégués de la commission, et que leurs besoins ont été pris en compte à tous points de vue (transport, santé, communications...).

Les 16 agences privées ainsi que les deux agences publiques (Onat et TCA) se verront confiées respectivement 26 000 et 6000 pèlerins.

Le conseiller du ministre et chef de la cellule de communication, M. Tamine, assure que les mesures prises, pour offrir aux pèlerins un séjour sans encombre, permettront aux hadjis d'accomplir leur rituel dans la plus grande sérénité.

«Nous avons suivi des critères de sélection dans le choix des diverses agences, en nous basant sur la fiabilité de l'organisation ainsi que sur l'expérience des membres délégués par la mission algérienne de pèlerinage», a affirmé M. Tamine, il ajoute : «Je considère el-hadj comme étant beaucoup plus qu'un tourisme religieux, c'est pour cela que nous veillons au bon déroulement des voyages pour que les droits des pèlerins soient respectés...»

Pour les tarifs du voyage, le coût est estimé à 160 000 DA, un tarif appliqué depuis 4 ans.

Les vols se feront à partir de 12 aéroports sur tout le territoire national, ainsi la répartition dans les lieux d'hébergement des pèlerins se fera selon la région de départ. Malgré l'augmentation des loyers de 8 milliards de centimes, entre 75 et 80 immeubles ont été loués pour accueillir les pèlerins et leurs accompagnateurs.

La commission a aussi prévu, un programme de formation à travers des séances explicatives, auxquelles pourront assister les pèlerins dans le but d'effectuer le rituel dans les meilleures conditions.

Ismahane Doumi

ATTRIBUTION

DE LOGEMENTS A ALGER

Les citoyens de Bourouba
bloquent le siège de l'APC
depuis une semaine

Les habitants de Bourouba, commune de la banlieue est d'Alger, maintiennent depuis une semaine le mouvement de protestation qu'ils ont déclenché suite à l'affichage d'une liste d'attributaires de 60 logements sociaux.

De nombreux citoyens bloquaient, hier, encore l'accès du siège de l'APC. «Nous sommes ici depuis une semaine et nous ne baisserons pas les bras tant que le président de l'APC ne nous aura pas donné nos logements», lancent-ils à l'unisson.

Selon eux, la liste comprend les noms d'une vingtaine de personnes qui ne sont pas éligibles à ce type d'habitations. «Leurs salaires dépassent le seuil maximal requis pour bénéficier d'un logement social. Le président de l'APC n'a qu'à leur attribuer des logements participatifs», explique un citoyen qui accuse le maire d'avoir modifié la liste à la dernière minute.

«Nous n'avons pas vu le président de l'APC depuis plusieurs semaines et le wali délégué d'El Harrach a refusé de nous recevoir.

Le président de l'APC est venu aujourd'hui (samedi, ndr) mais a très vite quitté son bureau en prétextant un problème de santé. Il est seul responsable de cette situation et c'est à lui de trouver une solution», ajoute notre interlocuteur.

Notons que l'action des protestataires, qui consiste à bloquer l'accès du siège de la commune, ne concerne pas les services d'enregistrement des naissances et des décès.

T. H.

POUR AMELIORER LA GOUVERNANCE

DES ENTREPRISES ET LE CLIMAT D'INVESTISSEMENT

La Banque mondiale assiste
l'élaboration d'un code pour l'Algérie

Le groupe de la Banque mondiale (Banque mondiale et la Société financière internationale SFI) compte contribuer à l'élaboration d'un code de bonnes pratiques en matière de gouvernance d'entreprises en Algérie.

S'associant au milieu entrepreneurial national, l'institution internationale aidera, selon Sébastien Melineus, expert à la SFI pour les questions de la gouvernance dans la région Afrique du Nord et Moyen-Orient (MENA) et qui a animé, hier, un point de presse, à formuler une série de recommandations, au demeurant, non obligatoires, qui visent à améliorer les pratiques de gouvernance d'entreprise. Basé sur des principes, ce code contribue, au niveau national, à l'amélioration des standards et à conduire des efforts de réformes, et au niveau des entreprises, il sert de comparatif pour mettre en place et évaluer les pratiques et politiques de gouvernance.

Celle-ci faisant référence aux structures et aux méthodes de gestion et de contrôle des sociétés et concerne les relations entre le gestionnaire, le conseil d'administration, les actionnaires majoritaires et ceux minoritaires et les autres

acteurs économiques. En fait, une bonne gouvernance d'entreprise contribue à améliorer l'évaluation sur le marché des entreprises bien dirigées et assurant de retour d'investissements appropriés. Elle facilite le développement de marchés de capitaux, réduit les risques de crises financières et de volatilité et améliore la capacité d'un pays à mobiliser, affecter et contrôler les investissements, contribuant à favoriser la croissance économique. En d'autres termes, une bonne gouvernance d'entreprise est essentielle à la constitution d'un bon climat d'investissement, caractérisé par des entreprises concurrentielles et par des marchés financiers efficaces.

De nombreux pays ont adopté des codes de gouvernance d'entreprise afin de maintenir et restaurer la confiance des investisseurs. Dans le cas de l'Algérie où la grande majorité des entreprises sont étroitement détenues par l'Etat ou par des entités familiales, il



Essentielle à la constitution d'un bon climat d'investissement

s'agit pour le groupe de la Banque mondiale de développer un code spécifique à notre pays. Selon Sébastien Melineus, «la gouvernance d'entreprise sera extrêmement importante pour l'Algérie particulièrement parce qu'il y a beaucoup d'entreprises familiales qui ne sont pas sensibilisées à ce concept qui peut leur être utile pour le règlement de leurs problèmes pratiques». Pour cet expert, l'Algérie présente une grande opportunité dans ce domaine du fait que «la plupart de ces entreprises sont de la première génération, c'est-à-dire toujours sous le contrô-

le de leur fondateur et elles ont donc la possibilité de formaliser leurs structures informelles pour plus d'efficacité et pérennité». Toutefois, les entreprises algériennes sont appelées, parfois contraintes, à mettre en place des systèmes de contrôle et d'audit internes, instaurer la transparence et la divulgation d'informations, sécuriser les actionnaires minoritaires. Cela étant, une évaluation de la gouvernance d'entreprise dans 11 pays de la région MENA dont l'Algérie sera publiée en novembre prochain, selon cet expert de la SFI.

C. B.

DEPISTAGE DU VIH/SIDA

Vers l'uniformisation
des normes d'analyses

Une maladie, précocement diagnostiquée, sera mieux traitée notamment dans le cas des maladies sexuellement transmissibles (MST). Seulement voilà, les méthodes et stratégies de diagnostic et de dépistage sont multiples, notamment dans le cas du VIH/sida.

A cet effet, un séminaire-atelier sur les stratégies de mise en évidence des anticorps anti-VIH a été organisé, hier, à l'annexe de l'Institut Pasteur d'Alger à Sidi-Fredj, par le ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme hospitalière.

Le but de cette rencontre était «d'arriver à un consensus national pour l'uniformisation des normes d'analyses, de diagnostic et de dépistage des maladies sexuellement transmissibles et du VIH/sida», précisera le Dr Ghania Merbout, sous-directrice à la Direction de la prévention au ministère de la Santé, chargée des maladies transmissibles et de l'hygiène.

S'étalant sur deux jours, trois ateliers de travail y



Il existe 54 centres de dépistage volontaires

seront consacrés respectivement au : contrôle du don de sang, à la surveillance épidémiologique et au diagnostic et dépistage volontaires. Des thèmes qui intéressent les responsables de laboratoires d'analyses biologiques publics et privés ainsi que les spécialistes participants.

Citant l'exemple du sida, le dépistage des anticorps anti VIH permet de réduire l'incidence du syndrome d'immunodéficience acquise et retarder l'apparition

des symptômes du sida des patients séropositifs encore asymptomatiques. Dans ce contexte, le président de l'association nationale des laboratoires d'analyses médicales, le Dr Ismaïl Belazzoug, affirmera que ce séminaire «permettra d'améliorer la qualité du diagnostic chez les séropositifs ne présentant aucun symptôme de la maladie». Il est toutefois important de savoir que 54 centres de dépistage volontaires existent à travers tout le territoire natio-

nal. Ils permettent de «s'enquérir du statut sérologique des patients», a indiqué le Dr Ben Makhlof, chargé du programme de dépistage IST/VIH, au niveau du ministère. Un dépistage précoce permet «une prise en charge rapide par des médicaments, et donc un suivi biologique», a précisé le Dr. Ben Makhlof. Concernant la surveillance épidémiologique, des enquêtes sont réalisées par l'INSP, pour déterminer la prévalence de la maladie parmi une population cible.

Celle-ci concerne, entre autres, les travailleuses du sexe, les femmes enceintes. C'est ce qu'on appelle «une séro-surveillance sentinelle», soit un examen sérologique déterminant le dépistage et progression de la maladie.

La nouvelle stratégie de mise en évidence des anticorps anti-VIH, qui sera donc uniformisée, tiendra compte des nouveaux modes de dépistage et des produits utilisés sérologie comme les réactifs.

Wassila Z.